



MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE

Département d'Ille-et-Vilaine

---

ARRÊTÉ

Réglementation temporaire  
du stationnement

Réf. : NC/CQ/193.09.2022

Objet : Emprise trottoir – travaux West Promotion

Le Maire de la Commune de Vern-sur-Seiche

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R.411-5, R.411-8 et R.411-20 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1 ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

**Vu** la demande présentée l'entreprise West Promotion, pour faciliter l'accès au chantier rue de la Libération,

**Considérant** qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

**ARTICLE 1** : l'utilisation du trottoir le long du chantier au 22, 20 et 20B rue de la Libération sera réservée au besoin du chantier orchestré par West Promotion.

**ARTICLE 2** : la signalisation sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 3** : la Police Municipale de la commune de Vern sur Seiche et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vern sur Seiche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

En Mairie, à Vern-sur-Seiche

Le 23 septembre 2022

Pour Le Maire, La Directrice des Services  
Techniques

Natacha CHRISTOPHE (Ille-et-Vilaine)



Affiché et Publié le : 23 SEP. 2022